

**COMMUNE
DE
PLAN D'ORGON**

ARRETE DU MAIRE

N°96/2024

OBJET :

Délégation temporaire dans les
fonctions d'Officier d'Etat Civil à
Madame Mireille RUBBIONI

Le Maire de la Commune de Plan d'Orgon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses
articles L.2122-18 et L.2111-32,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 25 mai 2021,

- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des
mariages le samedi 14 septembre 2024,

ARRETE

Article 1er : Madame Mireille RUBBIONI, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions
d'Officier d'Etat Civil, le samedi 14 septembre 2024 notamment pour célébrer les mariages.

Article 2 : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
- L'intéressée

Fait à Plan d'Orgon, le 27 août 2024.

Le Maire,



Jean-Louis LEPHAN

Notifié à l'intéressée, le